



# UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE



**CORREZE ENERGIES 2020**

<b>1.</b>	<b>NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS .....</b>	<b>5</b>
1.1.	UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ET DISPONIBILITE HORAIRE DE L'INSTALLATION .....	5
1.2.	AIRE DE MATURATION MACHEFERS .....	14
<b>2.</b>	<b>ETUDE D'IMPACT ET SES AVENANTS.....</b>	<b>16</b>
<b>3.</b>	<b>DECISIONS INDIVIDUELLES EN TANT QU'ICPE .....</b>	<b>17</b>
3.1.	LISTE DES ARRETES D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET ARRETES COMPLEMENTAIRES .....	17
3.2.	TABLEAU DE SYNTHESE DES RUBRIQUES ICPE .....	17
3.3.	INSPECTIONS DRIRE .....	18
3.4.	DEMANDES DE MODIFICATION EN COURS.....	19
<b>4.</b>	<b>REPORTING TECHNIQUE.....</b>	<b>20</b>
<b>5.</b>	<b>FLUX ENTRANTS .....</b>	<b>20</b>
5.1.	DECHETS ENTRANTS OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES .....	20
5.2.	PCI DES DECHETS ENTRANTS .....	21
5.3.	CONSOMMATION D'EAU DE VILLE.....	22
5.4.	CONSOMMATION DE FIOUL .....	22
5.5.	CONSOMMATION D'ELECTRICITE .....	23
5.6.	CONSOMMATION DE REACTIFS DE TRAITEMENT.....	23
<b>6.</b>	<b>FLUX SORTANTS.....</b>	<b>24</b>
6.1.	ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE.....	24
6.2.	MACHEFERS.....	25
6.3.	FERRAILLES MACHEFERS ET ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE.....	25
6.4.	REFUS MACHEFERS .....	26
6.5.	REFIOM.....	26
6.6.	BOUES ET RESIDUS DE REFRACTAIRES .....	27
6.7.	EVACUATION DE DECHETS INCINERABLE .....	27
6.8.	REFUS PLATEFORME ENCOMBRANTS.....	27
<b>7.</b>	<b>VALORISATION ENERGETIQUE.....</b>	<b>27</b>
<b>8.</b>	<b>PERFORMANCE ET RENDEMENT ENERGETIQUE .....</b>	<b>29</b>
	<i>Rendement énergétique.....</i>	<i>29</i>
	<i>Performance énergétique .....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<b>9.</b>	<b>SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>31</b>
9.1.	REJETS GAZEUX .....	31
9.1.1.	<i>Rejets atmosphériques incinération .....</i>	<i>31</i>
9.2.	REJETS LIQUIDES .....	33
9.2.1.	<i>Lagune d'eaux industrielles .....</i>	<i>33</i>
9.2.2.	<i>Lagune d'eau incendie .....</i>	<i>33</i>
9.3.	SUIVI DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	34
9.4.	SUIVI DES MACHEFERS.....	35
9.5.	SUIVI DES REFIOM.....	35
9.6.	SUIVI DES BOUES.....	36
9.7.	SUIVI DES NUISANCES SONORES.....	36
9.8.	SUIVI DES DETECTIONS RADIOACTIVITE.....	36
9.9.	EQUIPEMENTS MECANIQUES (LEVAGE, PONT ROULANT ET ENGIN DE MANUTENTION).....	36
9.10.	EQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET AIR COMPRIE .....	36
9.11.	DISCONNECTEURS.....	36
9.12.	DETECTEURS RADIOACTIVITE .....	36
9.13.	PONT BASCULE .....	37
9.14.	PROTECTION INCENDIE .....	37
9.15.	DETECTIONS GAZ.....	37
9.16.	CONTROLE DES CLIMATISEURS ET ASSECHEURS .....	37
9.17.	INSTALLATIONS ELECTRIQUES .....	37
9.18.	ANALYSE DE RISQUE Foudre / ETUDE TECHNIQUE Foudre.....	38
9.19.	ARRETS TECHNIQUES PROGRAMMES ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN .....	38

9.20.	ARRETS TECHNIQUES NON PROGRAMMES .....	38
9.21.	TRAVAUX NEUFS .....	38
9.22.	SYNTHESE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE .....	38
<b>10.</b>	<b>FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>39</b>
10.1.	LISTE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS SURVENUS .....	39
10.1.1.	<i>Incidents techniques</i> .....	39
10.1.2.	<i>Incidents sociaux</i> .....	41
10.1.3.	<i>Incidents environnementaux</i> .....	41
10.2.	PERSONNEL .....	41
10.2.1.	<i>Organigramme</i> .....	41
10.2.2.	<i>Formation</i> .....	41
10.2.3.	<i>Tests de situation d'urgence</i> .....	41
10.3.	COMMUNICATION .....	41
10.3.1.	<i>Manifestations</i> .....	41
10.3.2.	<i>Demandes externes</i> .....	42
10.3.3.	<i>Visites</i> .....	42
10.4.	CERTIFICATION ISO 14001 / ISO 50001 .....	42
10.5.	AUTRES EVENEMENTS .....	43
<b>11.</b>	<b>BILAN FINANCIER (PARTIE CLIENT) .....</b>	<b>43</b>
11.1.	RECETTES .....	43
11.2.	DEPENSES .....	43

# ANNEXES

- Annexe 1 : Fiche d'identité du site
- Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations
- Annexe 3 : Reporting technique annuel
- Annexe 4 : Livraisons OM/DIB
- Annexe 5 : Détail Livraisons DIB
- Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES
- Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI
- Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille
- Annexe 9 : Mâchefers valorisés
- Annexe 10 : Ferrailles valorisées
- Annexe 11 : Refus mâchefers évacués
- Annexe 12 : Production de REFIOM
- Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire
- Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels
- Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF
- Annexe 16: Production thermique et vente à Ebéne
- Annexe 17 : Production thermique et vente Serres Agricoles
- Annexe 18 : Evaluation de la performance énergétique
- Annexe 19 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux
- Annexe 20 : Plan des contrôles réglementaires
- Annexe 21 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance
- Annexe 22 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence
- Annexe 23 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)
- Annexe 24 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA
- Annexe 25 : Disponibilité du préleveur de Dioxines
- Annexe 26 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
- Annexe 27 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée
- Annexe 28 : Rapport essais AST/QAL2
- Annexe 29 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée
- Annexe 30 : Fiche de déclaration GERE
- Annexe 31 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier
- Annexe 32 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques
- Annexe 33 : Rapports d'analyses des mâchefers
- Annexe 34 : Rapports d'analyses des REFIOM
- Annexe 35 : Rapport d'analyses des boues
- Annexe 36 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques
- Annexe 37 : Rapport de contrôle des disconnecteurs
- Annexe 38 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité
- Annexe 39 : Rapport de contrôle du pont bascule
- Annexe 40 : Rapport de contrôle incendie
- Annexe 41 : Rapport de contrôle des détections de gaz
- Annexe 42 : Rapport de contrôle des climatiseurs
- Annexe 43 : Rapport de contrôle des installations électriques
- Annexe 44: Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques
- Annexe 45: Première vérification complète foudre
- Annexe 46 : Synthèse des arrêts techniques programmés
- Annexe 47 : Liste des travaux neufs
- Annexe 48 : Travaux effectués en maintenance préventive
- Annexe 49 : Organigramme du site
- Annexe 50 : Etat des formations réalisées
- Annexe 51 : Compte rendu des tests de situation d'urgence
- Annexe 52 : Certificats ISO 14001/ ISO 50001
- Annexe 53 : Evenements divers
- Annexe 54 : Factures P3
- Annexe 55 : Compte de résultat
- Annexe 56 : Attestations d'assurance

## Introduction

La construction de l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères (U.I.O.M.) de Rosiers d'Egletons fait partie des dispositions du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dont s'est doté le département de la Corrèze en octobre 1994.

La société CYCLERGIE a assuré la conception et la construction de cette unité du 01 décembre 1995 au 01 décembre 1996.

La mise en service a été réalisée en 1997.

L'exploitation a été confiée à CORREZE INCINERATION, filiale de NOVERGIE SUD OUEST (70 %) et de CYCLERGIE (30 %) dans le cadre d'un contrat de prestation de services d'une durée de 20 ans qui a expiré au 01 Juillet 2016 pour faire place à un contrat de délégation de service public avec la société CORREZE INCINERATION filiale de SUEZ RV Energie (60 %) et de TIRU (40 %) pour une durée de 15 ans.

L'usine traite la majorité des déchets produits en Haute Corrèze et collectés par neuf syndicats intercommunaux, soit 166 communes.

L'UIOM de Rosiers d'Egletons est constituée d'une ligne d'incinération d'une capacité totale de 40 000 tonnes par an (four oscillant de capacité : 5,3 t/ h ; PCI 2000 kcal/ kg) destinée au traitement :

- Des déchets ménagers provenant du SYTTOM 19 (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de Corrèze) et alentours,
- Des D.I.B. (Déchets Industriels Banals),
- Des Encombrants de déchetteries

Elle permet une valorisation électrique de l'énergie récupérée ainsi qu'une valorisation thermique de cette énergie suite à la réalisation en 2017 de travaux de raccordement de l'usine au réseau de chaleur urbain de la ville d'Egletons.

L'UIOM fournit de l'énergie à ce réseau de chaleur depuis février 2018.

En juin 2017 la dénomination sociale de CORREZE INCINERATION a été changée et a pris le nom de CORREZE ENERGIES.

En juin 2019 lancement des travaux pour le raccordement et la fourniture d'énergie thermique aux serres agricoles pour la culture de tomates. La première tranche de construction est de 4 hectares. Ce raccordement permettra à l'UVE d'avoir une performance énergétique > 65%.

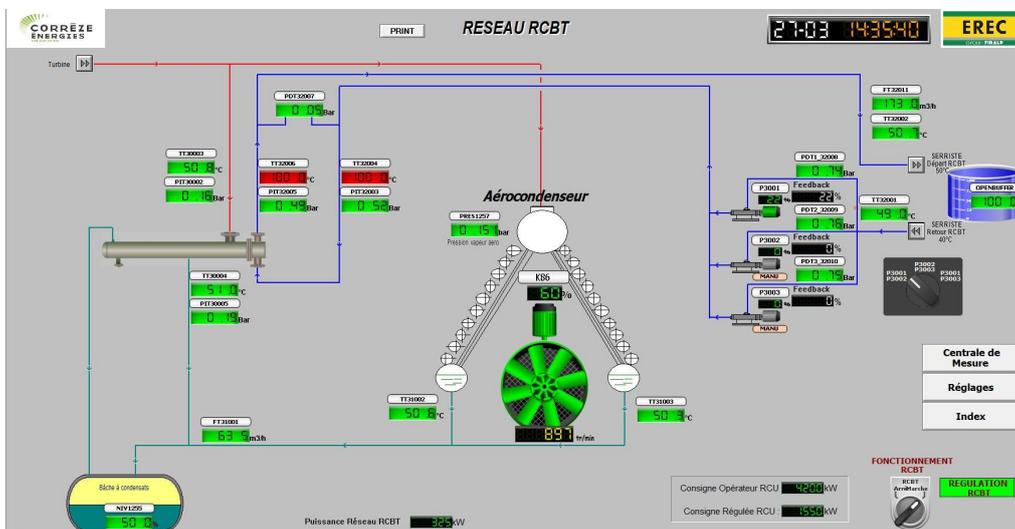
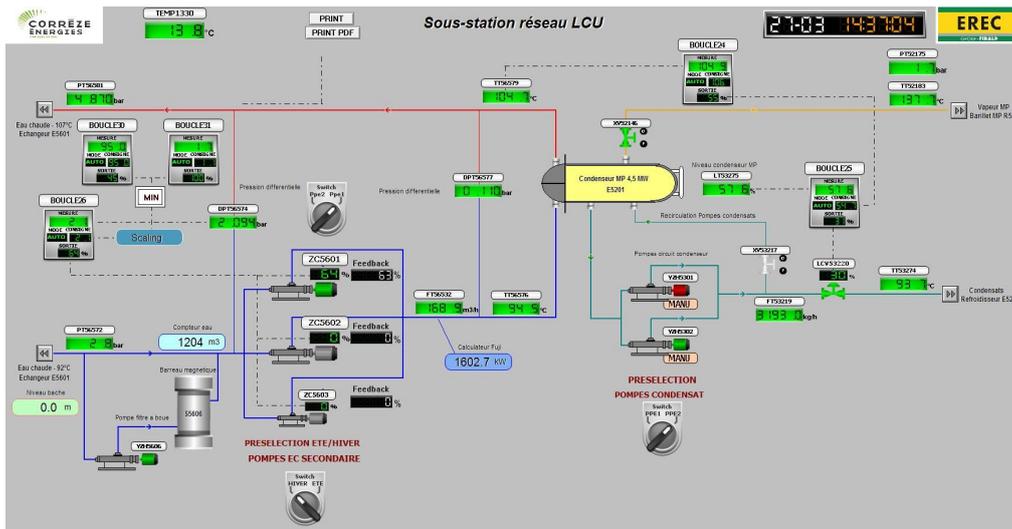
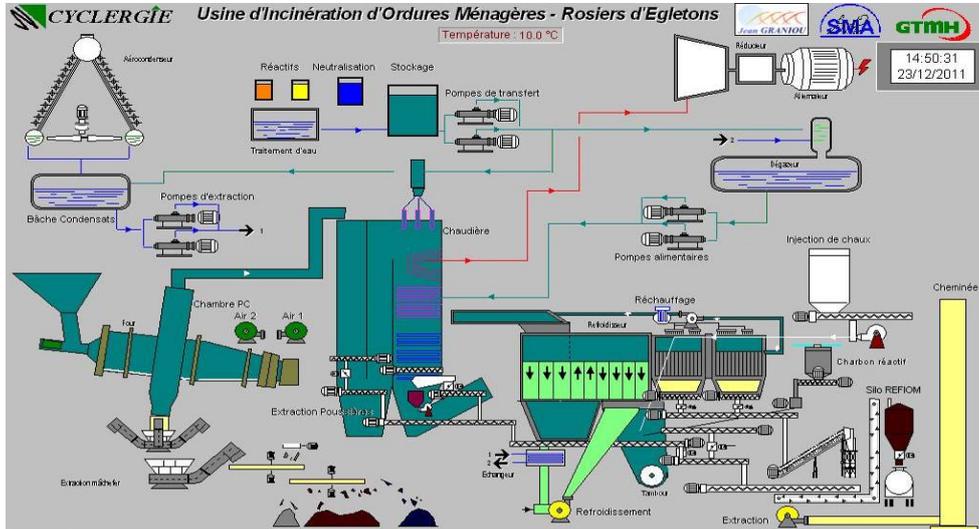
Le 17 Janvier 2020, mise en production thermique des serres agricoles sur la tranche de 4 hectares soit 14866 MWh

CORREZE ENERGIES emploie aujourd'hui 13 personnes

**Annexe 1 : Fiche d'identité du site**

# 1. Notice de présentation des installations

## 1.1. Unité de valorisation énergétique et disponibilité horaire de l'installation



Le fonctionnement de l'usine de ROSIERS D'EGLETONS garantit le respect des conditions d'exploitation décrites dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux applicable depuis le 28 décembre 2005.

Le site est entièrement clôturé afin de garantir un contrôle de l'accès du site qui se fait par l'intermédiaire de 2 portails automatiques dont l'ouverture est pilotée par des badges pour les camions de déchets et le personnel.

Un système de surveillance vidéo, composé de 2 caméras permet de surveiller depuis la salle de commande l'accès à l'usine et à la voie de circulation accédant au hall de déchargement.

Les camions de collecte des déchets ou les gros porteurs arrivent à l'entrée du site et sont pesés sur un pont bascule qui est équipé d'un portique de détection de radioactivité. Les déchets non conformes sont refusés à l'entrée du site.



Après pesage et identification, les camions de déchets ménagers et de D.I.B se dirigent vers la fosse de réception des déchets située dans le hall de déchargement.



Hall de réception des Ordures Ménagères

Le hall de déchargement à l'intérieur duquel le débâchage des camions de ces types de déchets est effectué, est couvert, revêtu d'un bardage et mis en dépression afin de réduire les nuisances sonores, olfactives et visuelles (envol de papiers) sur l'environnement extérieur.

Le volume maximal de stockage de la fosse est d'environ 1 200 m<sup>3</sup>.



Fosse de réception des Ordures Ménagères

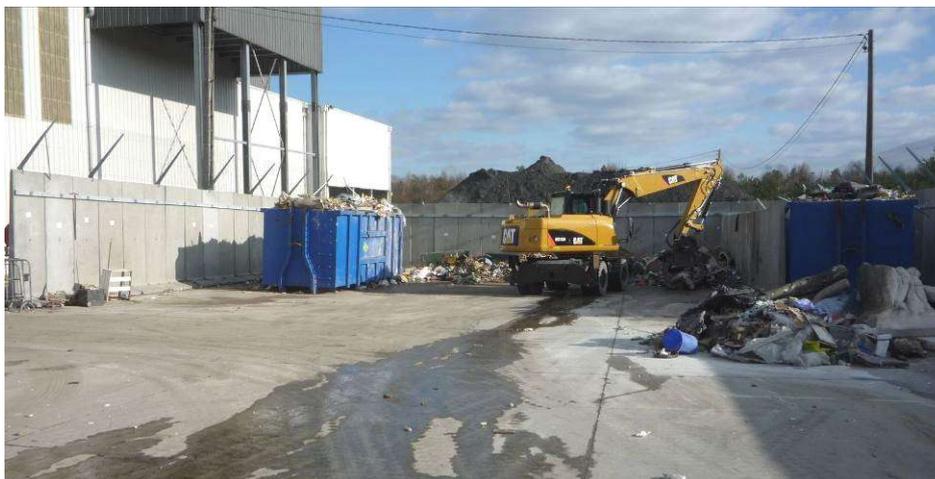
Les camions d'encombrants de déchetteries se dirigent vers la plateforme d'encombrants. Le débâchage des camions est réalisé impérativement dans l'enceinte de la plateforme. Le déchargement est réalisé sous la surveillance du gestionnaire de plateforme.



La plateforme de traitement des encombrants de déchetteries est constituée d'une dalle bétonnée, ceinturée de murs amovibles en bétons équipés à l'extrémité de grillage destiné à éviter les envolées de déchets.

Sa superficie est de 1 000 m<sup>2</sup> bruts et permet un stockage maximum de 1 000 m<sup>3</sup> de déchets. Les eaux de ruissèlement de la plateforme sont dirigées vers la lagune industrielle 1.

Les encombrants de déchetteries sont triés par la gestionnaire de plateforme à l'aide d'une pelle permettant de séparer la partie recyclable essentiellement constituée de ferrailles, la partie incinérable et la partie refus des déchets.



Les déchets suivant leur nature sont stockés dans des bennes de 30 m<sup>3</sup>, puis dirigé vers le hall de déchargement pour la partie incinérable, expédié en centre de recyclage pour la ferraille et en ISDND pour les refus.

Le chargement du four en OM s'effectue au moyen d'un pont roulant équipé d'un grappin qui alimente une trémie.

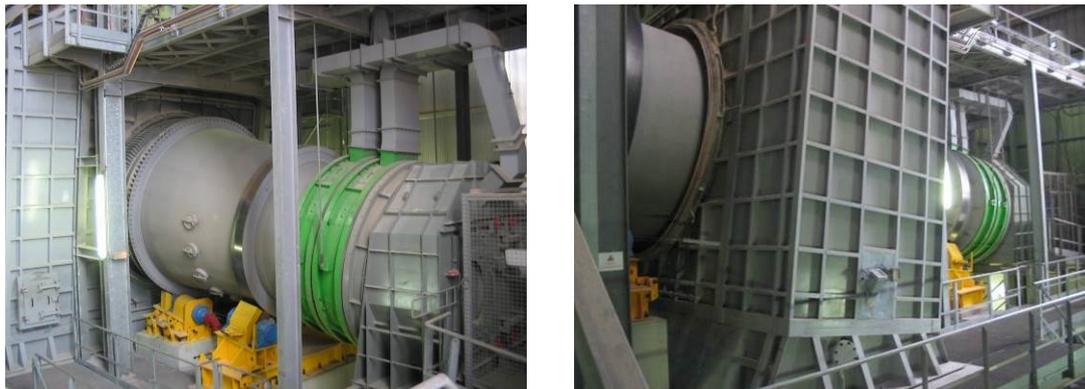


En partie inférieure de la trémie, un alimentateur à poussoir introduit les déchets dans le four.



Le four de forme cylindro-conique est garni de béton réfractaire. Son mouvement oscillant à vitesse variable assure un retournement et un brassage continu des déchets. La combustion des déchets est réalisée grâce à l'injection d'air primaire au travers de buses positionnées dans le béton réfractaire du four.

Une injection d'eau au niveau de la cellule côté pousoir permet de diminuer le PCI des déchets.



A la sortie du four (partie basse du four), les mâchefers (fraction minérale et donc non combustible des déchets) sont refroidis à l'eau et extraits au moyen d'un extracteur mâchefers.



Extracteur à mâchefers

Une injection d'air dite secondaire assure un apport complémentaire d'oxygène dans la chambre de post combustion située au-dessus du four. Cet air secondaire permet de garantir une oxydation complète des gaz de combustion en sortie du four.



Un système de récupération de la chaleur du four permet de produire de la vapeur surchauffée au travers d'une chaudière à « tubes d'eau », à simple ballon et à circulation naturelle.



A la sortie de la chaudière la vapeur surchauffée est distribuée vers la turbine ou le contournement (en cas d'arrêt du turboalternateur). A l'intérieur de la turbine, la vapeur se

détend et l'alternateur fournit de l'électricité qui est livrée sur le réseau EDF par l'intermédiaire d'un transformateur élévateur (400V/21KV).



Au niveau de la turbine, un clapet de soutirage permet de prendre la vapeur détendue et d'alimenter un barillet MP/BP. Ce barillet permet l'alimentation d'un condenseur sur le départ de réseau de chaleur au niveau du local RCU. Ce condenseur sert à réchauffer l'eau en provenance de la chaufferie de Tra le Bos sur la commune d'Egletons.



Entre la turbine et l'aérocondenseur un hydro-condenseur permet l'alimentation des serres agricoles ou Réseau de Chauffage Basse Température pour une puissance de 7.5MWh. C'est l'énergie fatale qui permet de chauffer à 50°C l'eau alimentant l'Open Buffer des serristes à l'aide de 3 pompes.



A la sortie de la chaudière, les fumées sont dépolluées par une importante chaîne de traitement permettant un abattement des polluants. Les fumées dépolluées sont rejetées à l'atmosphère par l'intermédiaire de la cheminée.



Des analyseurs contrôlent en continu les concentrations des polluants rejetés.



Un préleveur permet l'analyse des dioxines et furannes.



Aucun rejet d'effluents aqueux n'a lieu dans le milieu naturel à part la surverse de la lagune pour les pompiers en cas de fortes intempéries. Cette surverse rejette alors uniquement les eaux de pluie non polluées.



En 2020, la disponibilité horaire de l'installation a été de **93.7%**.

**Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations**

## **1.2. Aire de maturation mâchefers**

A la sortie du four et après criblage et dé ferrailage, les mâchefers, les ferrailles et les encombrants sont stockés dans 3 box séparés.



Les ferrailles extraites des mâchefers sont dirigées en filière industrielle de recyclage. Les ferrailles sont évacuées par camion vers un centre de valorisation et les encombrants (refus mâchefers) sont éliminés en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Les mâchefers sont transférés à l'aide d'une chargeuse sur pneus sur une plateforme de maturation bétonnée d'une surface de 4150 m<sup>2</sup>, dont les eaux de ruissellement (lixiviats) sont collectées et dirigées vers les lagunes eaux industrielles 1,2 et 3.



Aire de maturation mâchefers



Lagune eaux industrielles 1

La lagune industrielle 2 reçoit les eaux de la lagune industrielle 1 par trop plein.



Lagune eaux industrielles 2



Lagune eaux industrielles 3

## **2. Etude d'impact et ses avenants**

L'étude d'impact initiale a été réalisée en octobre 1994.

Cette étude n'a jamais fait l'objet d'avenant spécifique.

### 3. Décisions individuelles en tant qu'ICPE

#### 3.1. Liste des arrêtés d'autorisation d'exploiter et arrêtés complémentaires

- Arrêté Préfectoral du 30.05.95 autorisant le SYTTOM 19 à exploiter l'UIOM de ROSIERS d'ÉGLETONS.
- Ampliation au 10.06.02 (CLIS)
- Arrêté complémentaire au 15/04/03 concernant la campagne de prélèvement des mesures des dioxines et furannes
- Arrêté complémentaire du 28/04/05 concernant la mise aux normes
- Récépissé de déclaration de la plateforme de tri des encombrants de déchetteries du 29/11/2012
- Arrêté préfectoral complémentaire du 21/03/2014
- Nouvel arrêté préfectoral en date du 30/10/2019 qui abroge les autres arrêtés.
- Arrêté portant sur le renouvellement de la composition de la CSS du 05/10/2020
- Arrêté portant sur l'autorisation temporaire des déchets admissibles liée à la pandémie COVID-19 du 10/04/2020

#### 3.2. Tableau de synthèse des rubriques ICPE

Rubrique	Régime <sup>(1)</sup>	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Volume autorisé <sup>(2)</sup>
2771	A	Installations de traitement thermique de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées à la combustion consommant comme déchets uniquement des déchets répondant à la définition de biomasse au sens de la rubrique 2910	Un four oscillant de capacité de traitement de 5,3 t/h	43 000 tonnes par an
3520	A	Elimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 tonnes par heure		
2716-2	D	Installations de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> mais inférieur à 1000 m <sup>3</sup> .	Une plate-forme de 950 m <sup>2</sup> de réception pour le tri de déchets encombrants en provenance de déchetteries principalement. Le volume de déchets susceptibles d'être présent est inférieur à 1000 m <sup>3</sup> .	9 000 tonnes par an
2714-1	E	Installation de transit regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux, de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égal à 1000 m <sup>3</sup>	Une plate-forme de 700 m <sup>2</sup> pour le regroupement de déchets encombrants triés. Le volume de déchets susceptibles d'être présent est au maximum de 1000 m <sup>3</sup>	
2713-2	D	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets on dangereux,	Opérations de tri et de regroupement des ferrailles sur les plates-formes de réception et	100 m <sup>2</sup>

		d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 1712 et 2719. La surface étant supérieure ou égale à 100 m <sup>2</sup> mais inférieure à 1000 m <sup>2</sup>	de regroupement des déchets encombrants en provenance des déchetteries. Opération des séparations des métaux ferreux et non ferreux des mâchefers sur la plate-forme de maturation des mâchefers.  Surface totale utilisée pour ces opérations : 100 m <sup>2</sup>	
2718-2	D	Installation de transit, regroupement ou de tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793	Opérations de tri et de regroupement des déchets dangereux sur les plates-formes de réception et de regroupement des déchets encombrants en provenance des déchetteries. La quantité de ces déchets susceptibles d'être présente sur site est inférieure à une tonne	1 tonne

(1) Régime : A : autorisation - E : enregistrement – D : déclaration

(2) Volume autorisé : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées.

### **3.3. Inspections DRIRE**

#### **2007 : Inspection DRIRE du 28 juin 2007**

Réponse DRIRE effectuée par CORREZE INCINERATION le 6/11/07

#### **2008 : Inspection DRIRE du 9 octobre 2008**

Réponse DRIRE effectuée par le SYTTOM 19 en janvier.

Projet de rédaction d'un arrêté complémentaire pour prise en compte de l'Arrêté Ministériel du 20/09/02 en cours par l'inspecteur DRIRE.

#### **2009 : Inspection DRIRE du 20 Novembre 2009.**

Réponse à la DRIRE réalisé le 25 janvier 2010

#### **2010 : Inspection DRIRE du 27 Juillet 2010.**

Sur déclenchement du portique de détection de radioactivité dû à la présence d'iode 131 médical dans une benne provenant d'un centre de transferts.

#### **2010 : Inspection DREAL du 29 Novembre 2010.**

Réponse à la DREAL réalisée le 21 janvier 2011

#### **2011 : Inspection DREAL du 31 Août 2011.**

Réponse à la DREAL par le SYTTOM 19 concernant la non-conformité sur les 1337 Tonnes de mâchefers transportées dans un centre de stockage de déchets inertes (ISDI).

Réponse à la DREAL par CORREZE INCINERATION lorsque le système sera installé pour corriger le pH élevé de la lagune pompier par l'adjonction d'acide avec présentation du nouveau plan des réseaux propre à cette installation.

#### **2012 : Pas d'inspection DREAL.**

#### **2013 : Inspection DREAL du 29/09/2013.**

Réunion sur le site pour élaboration de l'arrêté préfectoral complémentaire

Pas de compte rendu réalisé par la DREAL.

**2014 : Inspection DREAL du 30/09/2014.**

Contrôle inopiné des rejets atmosphériques (2ème campagne) et contrôle des analyseurs de surveillance des rejets atmosphériques AST réalisés par l'APAVE TOULOUSE.

**2015 : Inspection DREAL du 26/08/2015**

Visite suite à la demande verbale du 29/07/2015 de mettre l'excédent d'encombrants de déchetterie sur la plateforme mâchefers pour les incinérer ultérieurement.

**2016 : Inspection DREAL du 17/05/2016**

Visite de surveillance du parc d'appareils à pression.

Compte rendu de visite transmis le 01/06 : aucun constat de non-conformité ou remarque.

**2016 : Inspection DREAL du 28/06/2016** : contrôle des conventions de mise en œuvre des mâchefers.

**2017 : Inspection DREAL 22/08/2017** : Visite réalisée par l'inspecteur des Installations Classées.

**2018 : Inspection DREAL du 20/12/2108** : Visite réalisée par l'inspecteur des Installations Classées.

**2019 :**

🚦 **07/05/2019** : Réunion dans les locaux de la DREAL « Brive » pour proposition de modification de l'arrêté d'exploitation.

🚦 **23/07/2019** : Visite des inspecteurs DREAL

🚦 **26/07/2019** : Visite des inspecteurs DREAL, suite à l'incendie de la plateforme des encombrants de déchetterie.

🚦 **17/12/2019 : Inspection DREAL** : Visite réalisée par l'inspecteur des installations classées.

**2020 :**

🚦 **03/12/2020** : Inspection DREAL : Visite réalisée par l'inspecteur des installations classées

### **3.4. Demandes de modification en cours**

Le 21 juin 2016, nous avons adressé en préfecture :

- Une demande de transfert de l'autorisation préfectorale d'exploiter, actuellement détenue par le Syttom 19, à Corrèze Incinération. Cette demande se justifie par la mise en place, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, d'un contrat de Délégation de Service Public confié par le Syttom 19 à Corrèze Incinération.
- Un dossier de porter à connaissance relatif aux modifications projetées du site dans le cadre de l'alimentation du réseau de chaleur urbain de la ville d'Egletons.

L'accusé de réception de cette demande et de ce dossier a été reçu le 27 juin 2017.

Présentation du projet de l'arrêté d'exploitation au CODERST le 29 Octobre 2019 et validation du nouvel arrêté préfectoral.

Le 19 Novembre 2020, nous avons adressé à la préfecture :

- Le dossier de réexamen conforme aux dispositions de l'article R.515-72 du code de l'environnement
- Le dossier de base tel que défini à l'article R515-59 de ce même code.

L'accusé de réception de cette demande et de ces dossiers a été reçu le 27 Novembre 2020..

## 4. Reporting technique

L'ensemble des indicateurs d'exploitation sont synthétisés dans le reporting technique suivants. Ces indicateurs sont détaillés dans les chapitres suivants.

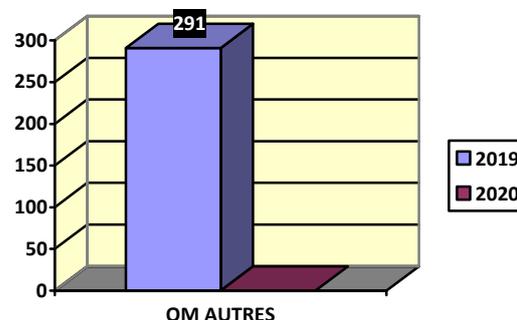
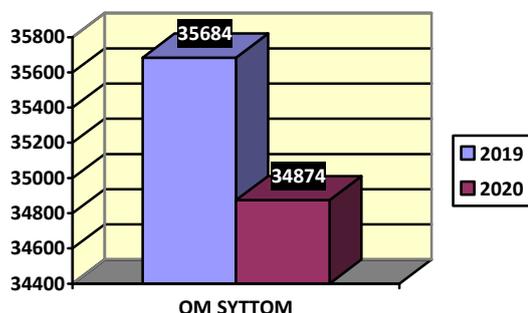
Annexe 3 : Reporting technique annuel

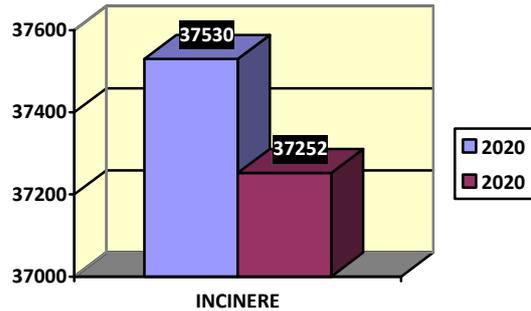
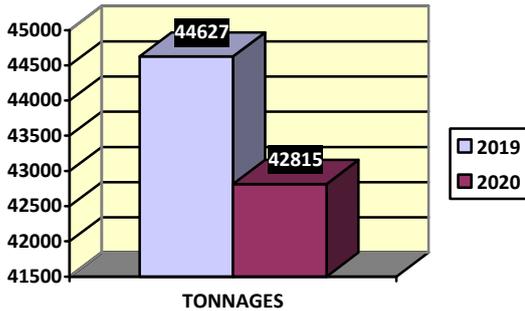
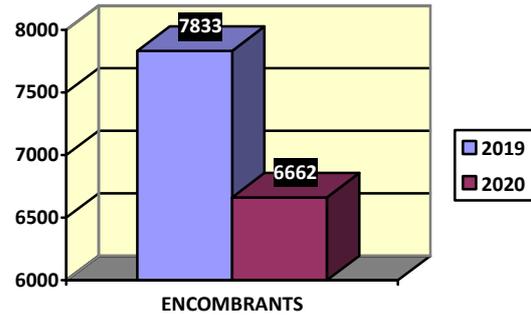
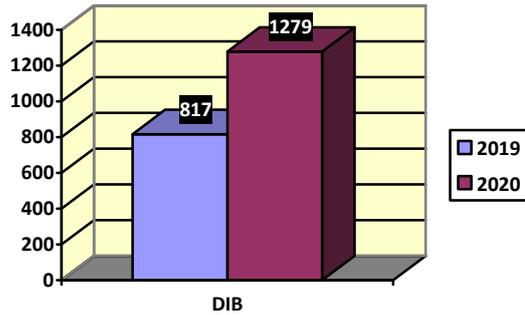
## 5. Flux entrants

### 5.1. Déchets entrants OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des déchets reçus et incinérés en 2017 et 2018.

Années	OM SYTTOM	OM Autres	DIB	Encombrants Déchetteries	TOTAL Reçu	TOTAL incinéré (Hors variation plateforme encombrants)
2019	35 684	291	817	7 833	44 627	37 530
2020	34 874	0	1 279	6 662	42 815	37 252





Sur 2020

- Apports en OM en légère diminution de 4.06% : impact Covid 19 .
- Apports des encombrants déchetterie en forte diminution 14.94% : impact Covid-19 avec la fermeture des déchetteries.
- Apports des DIB en hausse de 56.54% tonnes.

Le tonnage incinéré sur 2020 est stable

[Annexe 4 : Livraisons OM/DIB](#)

[Annexe 5 : Détail Livraisons DIB](#)

[Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES](#)

## **5.2 PCI des déchets entrants**

Le PCI des déchets incinérés par l'installation est évalué selon la méthode des pertes séparées telle que décrite dans le fascicule 82 "Cahier des clauses techniques générales pour la construction d'installations d'incinération" rédigé par la FNADE

L'ensemble des paramètres n'étant pas disponible, le calcul de PCI est effectué par approximation de la méthode des pertes séparées suivant la formule suivante :

$$PCI = \frac{\text{Energie\_thermique\_produite}}{\text{Tonnage\_incinéré} * \text{Rendement\_four\_chaudière}}$$

Hypothèse de calcul :

- Energie thermique produite : Energie produite par la chaudière sur l'année
- Rendement four chaudière : 73 % (Estimation)

Ainsi, sur l'année 2020, le PCI moyen incinéré par le site de Rosiers d'Egletons est de **2 429 kcal/kg**.

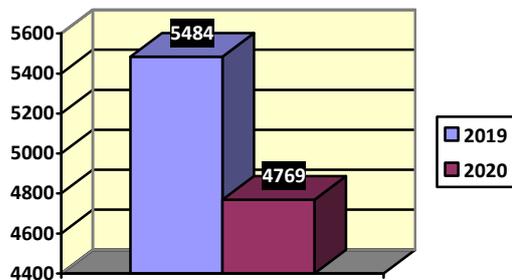
Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI

## 5.2. Consommation d'eau de ville

En 2020, diminution de la consommation Pas de fuite sur la chaudière UVE et RCU

2019 : 5 484 m<sup>3</sup>

2020 : 4 769 m<sup>3</sup>



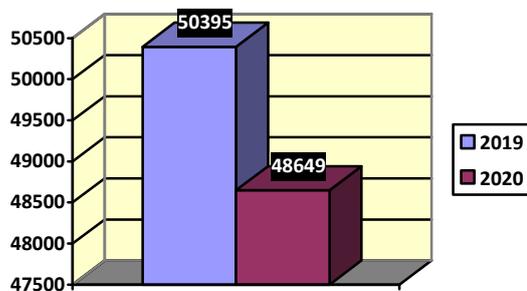
Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

## 5.3. Consommation de fioul

En 2020, les consommations de fioul sont en diminution par rapport à l'année 2019. Cela s'explique par une meilleure régulation du fonctionnement du bruleur de maintien.

2019 : 50 395 litres

2020 : 48 649 litres



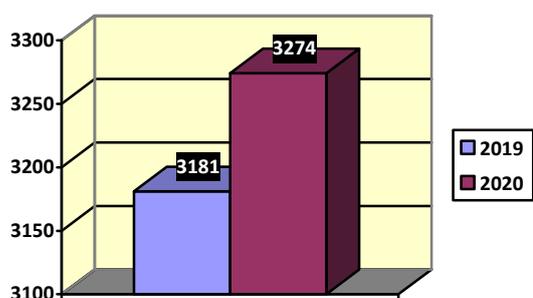
Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

#### 5.4. Consommation d'électricité

En 2020, la consommation d'électricité est stable par rapport à celle de l'année 2019.

2019 : 3 181 MWh

2020 : 3 274 MWh



Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

#### 5.5. Consommation de réactifs de traitement

En 2020,

a) La consommation de chaux est stable.

b) La consommation de charbon actif est sensiblement la même. L'écart est lié à la livraison de fin d'année

Réactif	2019	2020
Chaux	288 t	274 t
Charbon Actif	21 t	25 t

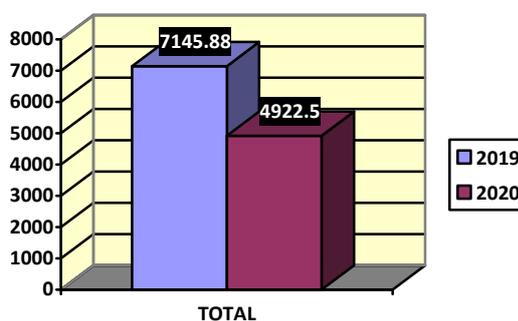
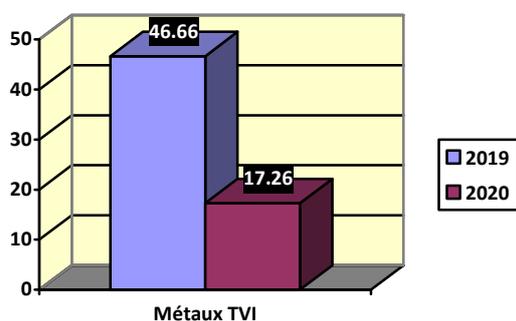
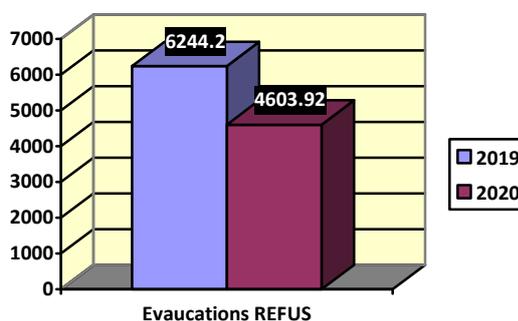
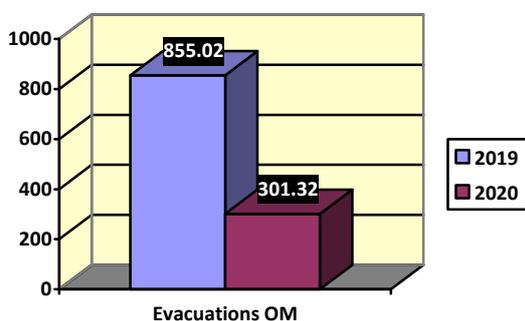
Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille

## 6. Flux sortants

### 6.1. Encombrants de déchetterie

Répartition des flux sortants issus du tri des encombrants de déchetterie (refus + métaux).

	Départ vers ISDND MADAILLAN Ordures Ménagères	Départ vers ISDND MADAILLAN Refus Encombrants Déchetteries	Départ valorisation matières métaux	Total Evacué
2019	855.02	6 244.2	46.66	<b>7 145.88</b>
2020	301.32	4603.92	17.26	<b>4 922.50</b>



L'évacuation des OM a été réalisé durant l'arrêt technique du mois d'octobre.

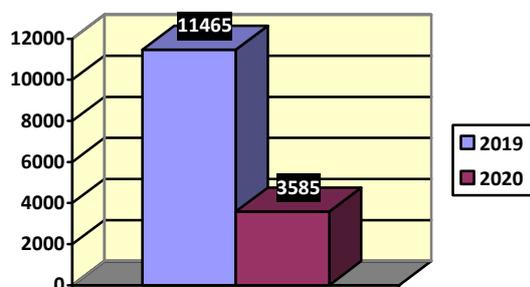
L'évacuation des Refus Encombrant est en diminution. surtout lié à l'effet Covid 19 et à la fermeture des déchetteries sur le 1<sup>o</sup> confinement

## 6.2. Mâchefers

En 2020, la quantité de mâchefers valorisée à l'extérieur du site, est en diminution par rapport à 2019. Diminution de la demande pour les chantiers Sté PIGNOT

2019 : 11 465 tonnes

2020 : 3 585 tonnes



### Annexe 9 : Mâchefers valorisés

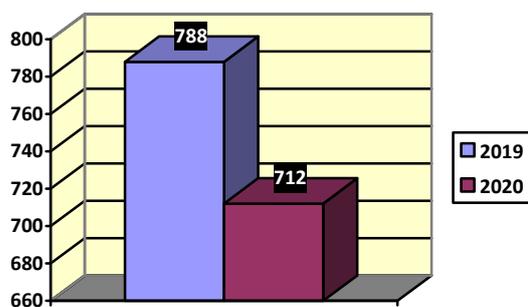
## 6.3. Ferrailles Mâchefers et encombrants de déchetterie

En 2020, la production de ferrailles issues des mâchefers est en diminution par rapport à celle de l'année 2019.

Le criblage des refus de mâchefers a également permis de récupérer 72.86 tonnes de ferrailles.

2019 : 788 tonnes

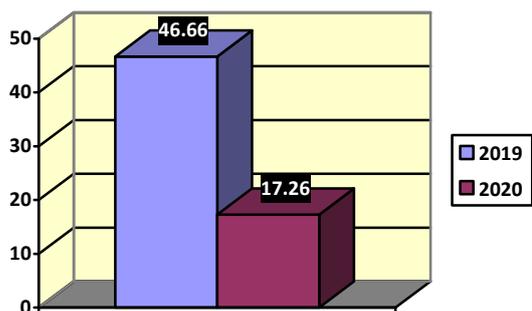
2020 : 712 tonnes



En 2020, la production de ferrailles issues des encombrants de déchetterie est en diminution par rapport à celle de l'année 2019.

2019 : 46.66 tonnes

2020 : 17.26 tonnes



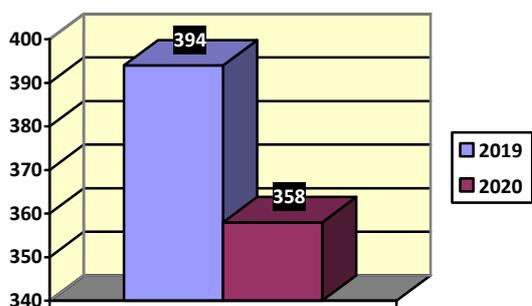
Annexe 10 : Ferrailles valorisées

### Refus mâchefers

Les refus de mâchefers sont traités par criblage et déferrailage pour valorisation matière.

2019 : 394 tonnes

2020 : 358 tonnes



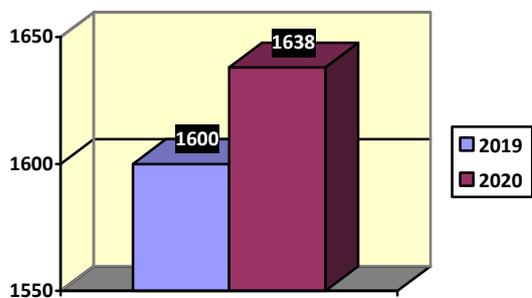
Annexe 11 : Refus mâchefers évacués

### 6.4. Refiom

En 2020, la production de REFIO M est stable par rapport à l'année 2019.

2019 : 1 600 tonnes

2020 : 1 638 tonnes



Annexe 12 : Production de REFIO M

## **6.5. Boues et résidus de réfractaires**

En 2020, évacuation de 30.10 tonnes de déchets de réfractaire à destination de l'ISDD OCCITANIS 81300 GRAULHET issus des travaux de réfractaire réalisés durant les arrêts techniques.

En 2020, évacuation de 82.16 tonnes de boues issues de pompage de la lagune eaux industrielles à destination de l'ISDD OCCITANIS 81300 GRAULHET.

*Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire*

## **6.6. Evacuation de déchets incinérable**

En 2020, 301.32 tonnes d'Ordures Ménagères ont été directement détournées lors des arrêts techniques vers l'ISDND de Madaillan.

*Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels*

## **6.7. Refus plateforme encombrants**

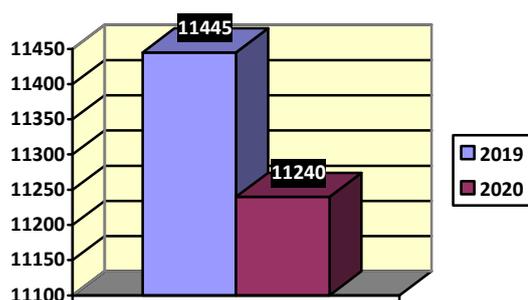
4603.92 tonnes de refus d'encombrants (partie non incinérable), ont été évacués vers l'ISDND MADAILLAN en 2020.

## **7. Valorisation énergétique**

En 2020, la production électrique est en légère diminution par rapport à l'année 2019. Cette baisse s'explique par l'arrêt du GTA pour le remplacement de l'alternateur :

2019 : 11 445 MWh

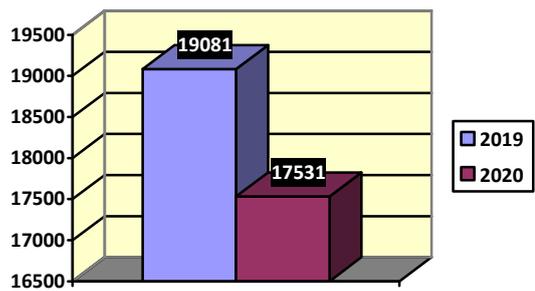
2020 : 11 240 MWh



En 2020, la production thermique sur le réseau de chaleur est diminution par rapport à 2019. Mise en fonctionnement des serres agricoles

2019 : 19 081 MWh

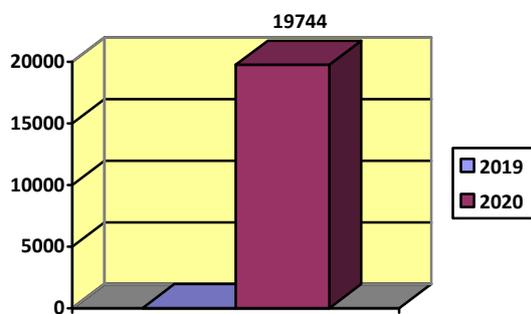
2020 : 17 531 MWh



Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF

Annexe 16 : Production thermique RCU (Egletons Bois Energie )

En 2020 la production thermique sur le RCBT serres agricoles est de 19 744 MWh



Annexe 17 : Production thermique RCBT ( Serres Agricoles)

## Performance et rendement énergétique

### Rendement énergétique

Rendement énergétique de l'installation (suivant AM du 7 décembre 2016) :

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016 :

$$Re = ((Ep - (Ef + Ei)) / 0,97 (Ew + Ef)) * FCC$$

Où :

- Pe représente la performance énergétique de l'installation ;
- Ep représente la production annuelle d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle est calculée en multipliant par 2,6 l'énergie produite sous forme d'électricité et par 1,1 l'énergie produite sous forme de chaleur pour une exploitation commerciale ;
- Ef représente l'apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur ;
- Ew représente la quantité annuelle d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets ;
- Ei représente la quantité annuelle d'énergie importée, hors Ew et Ef ;
- 0,97 est un coefficient prenant en compte les déperditions d'énergie dues aux mâchefers d'incinération et au rayonnement.
- FCC représente le facteur de correction climatique

Dans le cas du site de Rosiers d'Egletons, les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formule	Description	Equipements concernés	Valeurs 2020
Ep	Production d'énergie électrique	Groupe Turbo Alternateur	2.6*11 240Mwh
	Production d'énergie thermique	Autoconsommation thermique Réseaux de chaleur	1.1*6 053 Mwh 1.1*37 275 Mwh
Ef	Apport énergétique combustible (autre que déchet)	Brûleur gaz de démarrage / soutien	0.5*478 Mwh
Ew	Apport énergétique déchet	Tonnage entrée site et PCI des déchets calculé	105 061 Mwh
Ei	Energie électrique importée	Arrivée réseau EDF	2.6*257 MWh
	Energie thermique importée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	1.1*0 Mwh

Le facteur de correction climatique pour le site de Rosiers d'Egletons est de : 1.134

Ainsi, la performance énergétique de l'installation (R1) pour l'année 2020 est de : **84 %**

Rendement énergétique de l'installation (code des douanes):

La performance énergétique a été calculée suivant la formule du code des douanes sur la taxe générale sur les activités polluantes :

$$PE_{TGAP} = 1.089 * \frac{(2.6 Ee.p + 1.1 Eth.p) - (2.6 Ee.a + 1.1 Eth.a + Ec.a)}{0.97 * 2.371 * T}$$

Où :

- Pe représente la performance énergétique de l'installation ;
- Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (Mwh/an) ;
- Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;
- Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;
- Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;
- Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (Mwh/an) ;
- 2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t ;
- T représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.

Dans le cas du site de Rosiers d'Egletons les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formule	Description	Equipements concernés	Valeurs 2020
Eep	Electricité produite par l'installation	Production groupe turbo alternateur	11 240 Mwh
Ethp	Chaleur produite par l'installation	Autoconsommation thermique Réseaux de chaleur	6 053 Mwh 37 275 Mwh
Etha	Energie thermique externe apportée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	0 Mwh
Eca	Energie externe apportée	Brûleur gaz de démarrage / soutien	478 Mwh
Eea	Energie électrique externe achetée	Arrivée réseau EDF	257 Mwh
T	Tonnage de déchets réceptionnés	Entrée site	37 252 T

Ainsi, la performance énergétique de l'installation (TGAP) pour l'année 2020 est de : **96 %**

**Annexe 18 : Evaluation de la Performance Energétique**

## 7. Surveillance environnementale

Les indicateurs environnementaux 2020 sont synthétisés sur le tableau de bord des indicateurs.

Annexe 19 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux

La surveillance environnementale 2020 est synthétisée dans le plan des contrôles réglementaires.

Annexe 20 : Plan des contrôles réglementaires

### 7.1. Rejets gazeux

#### 7.1.1. Rejets atmosphériques incinération

##### ○ Autosurveillance du site

Janvier 2020 : 3 heures dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux

- 30/01/2020 : HCL – 30mm : Mauvaise qualité des déchets
- 30/01/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 31/01/2020 : HCL – 30mm : Mauvaise qualité des déchets
- 31/02/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 31/01/2020 : HCL – 30mm : Mauvaise qualité des déchets
- 31/02/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 31/01/2020 : HCL – 30mm : Mauvaise qualité des déchets
- 31/01/2020 : HCL flux jour moyenne à 9.84 mg/Nm<sup>3</sup>

Avril 2020 : 0.5 heures dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux

- 10/04/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre

Décembre 2020 : 8.5 heures dépassements d'une valeur limite à l'émission incrémentant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux

- 11/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 13/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 16/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 60mm : Passage de déchets de plâtre
- 18/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 60mm : Passage de déchets de plâtre
- 20/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 20/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 20/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 20/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 21/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 60mm : Passage de déchets de plâtre
- 21/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 90mm : Passage de déchets de plâtre
- 21/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre
- 25/12/2020 : SO<sup>2</sup> – 30mm : Passage de déchets de plâtre

## Temps de dépassement annuel compteur « 60heures » = 12 heures

Un courrier d'accompagnement, compte rendu de l'autosurveillance, est joint à chaque relevé mensuel des rejets atmosphériques (logiciel WEX).

Annexe 21 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance

Annexe 22 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence

Annexe 23 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)

- Résultats des analyses externes mensuelles de dioxines/ furannes (PCDD/F) sur cartouches préleveur

En 2020 aucun dépassement du seuil réglementaire fixé par l'arrêté ministériel du 03/08/2010 n'a été observé.

La disponibilité du préleveur a été de 99.58%.

Annexe 24 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA

Annexe 25 : Disponibilité préleveur Dioxines

- Résultats des analyses externes semestrielles

En 2020, aucun dépassement des seuils réglementaires fixés dans l'arrêté ministériel du 20/09/02 n'a été observé.

1° Semestre : Contrôle des rejets du 03 au 05/03/2020, rapport N° 11372233-001-1

2° Semestre : Contrôle des rejets inopiné du 22 au 23/09/2020, rapport N° 11622918-001-1

Annexe 26 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

Annexe 27 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

- Résultats du QAL2/AST

En Mars 2020, les essais QAL2 des AMS ont été réalisés du 02 au 05/03/2020, rapport N° 11372234-001-1

Annexe 28 Rapport essais AST/QAL2

- Indisponibilité analyseurs cheminée

Annexe 29 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée

- Fiche de déclaration GEREP

Annexe 30 : Fiche de déclaration GEREP

## **7.2. Rejets liquides**

### **7.2.1. Lagune d'eaux industrielles**

- Rejet vers bassin pompier

En 2020, transfert de 1428.4 m<sup>3</sup> d'eau industrielle neutralisée vers le bassin pompier.

### **7.2.2. Lagune d'eau incendie**

- Résultats des analyses externes

En 2020, 1 analyse effectuée Rapport d'essais N° 20XE08905-001-v2\*

**Annexe 31 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier**

### **7.3. Suivi de l'impact sur l'environnement**

Période de mesure : Août à Décembre 2020

#### **Dioxines et furannes en air ambiant**

Avec 3,61 fg I-TEQmax /m<sup>3</sup>, la concentration totale des 17 congénères en équivalent toxique en air ambiant est supérieure aux valeurs obtenues depuis 2010. Cette concentration reste toutefois à nuancer du fait des très bons résultats obtenus les années précédentes. Elle se situe parmi les valeurs basses de concentrations mesurées autour d'incinérateurs sur la région Nouvelle-Aquitaine.

#### **Dioxines et furannes dans les retombées atmosphériques**

La dioxine 2,3,7,8 TCDD, dit dioxine de Seveso, n'a été détecté sur aucun des sites de prélèvements. Sur l'ensemble des sites, les concentrations en équivalent toxique des congénères sont inférieures ou très proches des seuils de quantification analytique. Le site « Chapelle Spinasse », plus exposé aux vents en provenance de l'UVE, présente un profil des concentrations par congénère comparables à celui observé au niveau des sites moins exposés. Les niveaux sont comparables aux concentrations généralement mesurées dans les retombées atmosphériques autour d'incinérateurs dans la région.

#### **Dioxines et furannes dans le lait de vache**

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de 0,22 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse. Ce résultat est inférieur au niveau d'intervention fixé à 1,75 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse par la CEE.

#### **Dioxines et furannes dans le miel**

La concentration maximale totale mesurée dans l'échantillon de miel prélevé à proximité immédiate de l'incinérateur est de 0,08 pg I-TEQ / g de produit, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ / g de produit.

#### **Dioxines et furannes dans les végétaux**

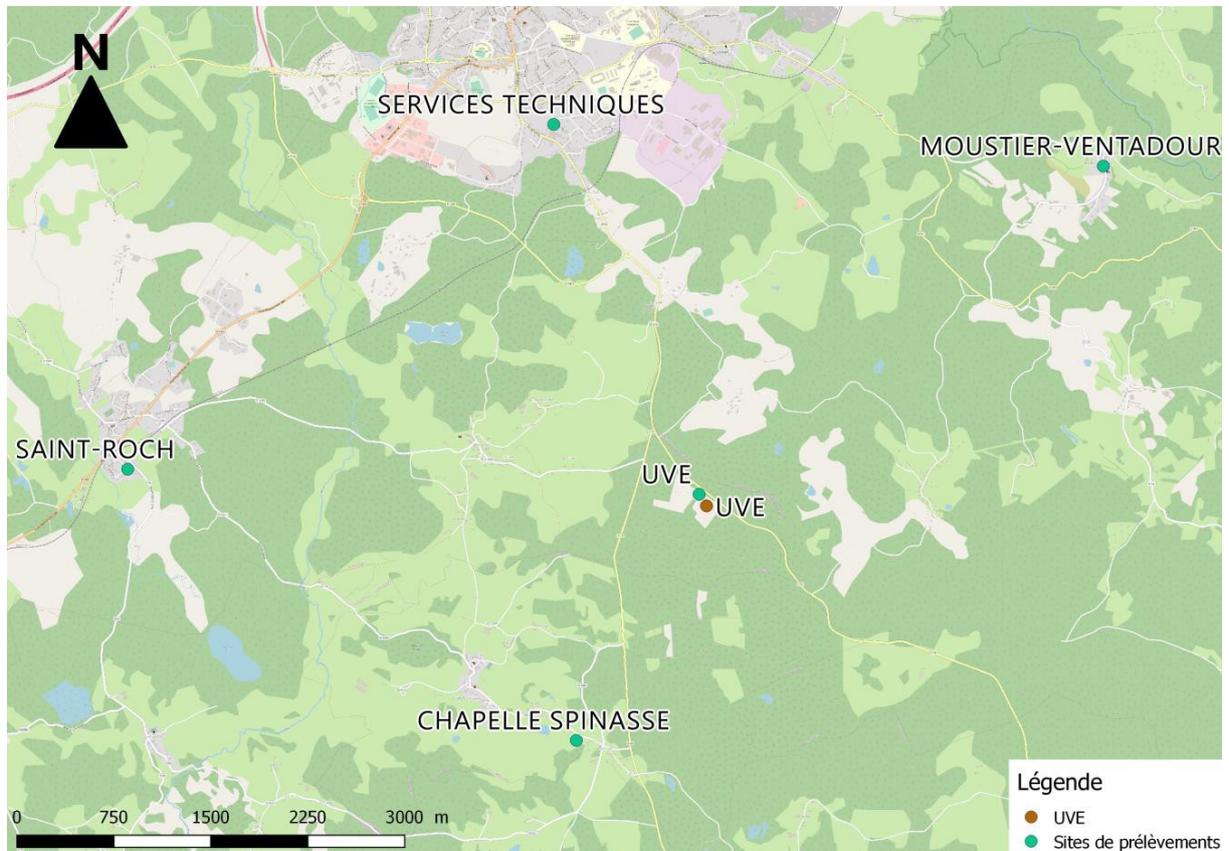
La concentration maximale totale mesurée dans le chou La valeur maximale de 0,03 pg I-TEQ / g de matière fraîche est en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0,30 pg I-TEQ / g de matière fraîche. En comparaison, l'analyse d'un chou laissé sous serre en 2019 avait donné un résultat de 0,04 pg I-TEQ / g de matière fraîche.

#### **Métaux lourds en air ambiant**

Cette année, le mercure, principalement gazeux, a fait l'objet d'un suivi à part. Après analyse, le prélèvement a conclu à une concentration inférieure à la limite de quantification ce composé. Les concentrations des métaux lourds réglementés sont très inférieures aux seuils réglementaires sur la période de mesure (comparaison réalisée à titre indicatif, les seuils n'étant applicables qu'à l'échelle annuelle). Projet en attente de vos remarques Observatoire régional de l'air 68 / 80 Les concentrations en chrome et cuivre sont les plus fortes mesurées sur ce site de prélèvement depuis le début du suivi de l'UVE. A contrario, c'est la première année que le vanadium n'est pas quantifié pendant le prélèvement en air ambiant. Le cobalt, qui avait été quantifié en 2019 pour la première fois depuis plus 10 ans n'est pas quantifié cette année.

## Métaux lourds dans les retombées atmosphériques

Pour 10 des 13 métaux lourds suivis, les concentrations mesurées sur le site « UVE » sont plus fortes que sur les autres sites.



Annexe 32 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques

### 7.4. Suivi des mâchefers

En 2020, les mâchefers des mois de Janvier à Décembre sont conformes pour une valorisation en technique routière en type 1 et 2.

Annexe 33 : Rapports d'analyses des mâchefers

### 7.5. Suivi des REFIOM

En 2020, 4 analyses trimestrielles des REFIOM ont été réalisées conformément à l'arrêté du 20/09/2002.

Annexe 34 : Rapports d'analyses des REFIOM

## **7.6. Suivi des BOUES**

En 2020, évacuation de boue lagune eau industrielle.

Annexe 35 : Rapports d'analyses des boues.

## **9.7 Suivi des nuisances sonores**

En 2020, pas d'analyse de bruit.

## **9.8 Suivi des détections radioactivité**

En 2020 ; 2 déclenchements du portique de détection de radioactivité,

🚧 Le 15/01/2020 : Apport du centre de transfert Bort Les Orgues : Déchets de roche radioactive

🚧 Le 15/10/2020 : Apport du centre de transfert d'Ussel ; Déchets couche Iode

### **Contrôles techniques**

## **9.9 Equipements mécaniques (levage, pont roulant et engins de manutention)**

Vérification des équipements effectués :

🚧 Le 06/06/2020 : rapport N° 10985920-002-1 : contrôle conforme.

🚧 Le 10/12/2020 : rapport N° 4472994-012-1 : contrôle conforme

Annexe 36 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques

## **9.10 Equipements sous pression et air comprimé**

Pas de contrôle sur 2020 conformément au suivi des EQP

## **9.11 Disconnecteurs**

Vérification des disconnecteurs effectuée le 07/10/2020 : contrôles conformes.

Annexe 37 : Rapport de contrôle des disconnecteurs

## **9.12 Détecteurs radioactivité**

Vérification du portique de détection radioactivité effectuée le 19/08/2020 constat N° skn20190911112301 : contrôle conforme.

Annexe 38 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité

### **9.13 Pont bascule**

Vérification du pont bascule effectuée le 24/09/2020 : contrôle conforme.

Annexe 39 : Rapport de contrôle du pont bascule

### **9.14 Protection incendie**

Vérification effectuée les :

- ✚ 20/04/2020 ; Déluge et mousse protection incendie GTA : conforme
- ✚ 03/06/2020 ; rapport N° 13740119 : conforme
- ✚ 05/06/2020 ; rapport N° 02951553 : conforme
- ✚ 05/06/2020 ; rapport N° 02951551 : conforme
- ✚ 18/06/2020 ; rapport N° 098920 : conforme
- ✚ 07/07/2020 ; rapport N° 02951550-001 : conforme
- ✚ 05/11/2020 ; rapport N° 1455233 : conforme
- ✚ 01/12/2020 ; rapport N° 03033431 : conforme
- ✚ 05/12/2020 ; rapport N° 03033432 : conforme
- ✚ 10/12/2020 ; Déluge et mousse protection incendie GTA : conforme

Annexe 40 : Rapport de contrôle incendie

### **9.15 Détections gaz**

Vérification effectuée le

- ✚ 29/06/2020 ; rapport N°899509 : conforme
- ✚ 14/12/2020 ; rapport N°908232 : conforme

Annexe 41 : Rapport de contrôle des détections de gaz

### **9.16 Contrôle des Climatiseurs et Assécheurs**

Vérification effectuée le 17/07/2020 rapport N°24681 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 42 : Rapport de contrôle des climatiseurs

### **9.17 Installations électriques**

Vérification périodique des installations électriques du 30/09 AU 15/10/2020 rapport N° R4473136-013-1

Contrôle thermographique des armoires électriques les :

- ✚ 03/03/2020 : rapport N° F203035-1
- ✚ 28/02/2020 : rapport N° F203035-2

Annexe 43 : Rapport de contrôle des installations électriques

Annexe 44 : Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques

## **9.18 Analyse de risque foudre / étude technique foudre**

Une analyse du risque foudre a été réalisée par FRANKLIN Sud-Ouest le 20/07/2018 en application de l'arrêté du 04/10/2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et de l'arrêté du 19/07/2011 modifiant l'arrêté du 04 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Une étude technique foudre a été réalisée par la société FRANKLIN le 24/07/2018.

Un chiffrage des travaux a été réalisé par la société FRANKLIN (en attente de réalisation de l'installation du réseau de chauffage pour réexamen de l'étude.

Les travaux faisant suite à cette étude ont tous été réalisés sur l'année 2019 conformément à la demande DREAL

📅 23/06/2020 : rapport A 533123499-1 : Première vérification complété foudre

[Annexe 45 : Première vérification complète foudre](#)

## **Travaux**

### **9.19 Arrêts techniques programmés et Gros travaux d'entretien**

Les travaux durant les arrêts techniques programmés sont synthétisés dans le document en annexe.

Arrêt du 1° semestre du 06 au 12/04/2019.

Arrêt du 2° semestre du 12 au 30/10/2019.

[Annexe 46 : Synthèse des arrêts techniques programmés](#)

### **9.20 Arrêts techniques non programmés**

En 2019, 1 arrêts non programmés :

📅 14/03/2019 : Arrêt suite à un problème sur la tension du réseau Enedis du a des travaux sur le poste transformateur (430v)

📅 18/04/2019 : Arrêt pour fuite chaudière sur économiseur N°3

📅 24/04/2019 : Arrêt pour fuite chaudière sur économiseur N°3

📅 09/10/2019 : Arrêt suite à la perte des PC de la supervision

📅 19/10/2019 : Arrêt pour raccordement des serres agricoles.

### **9.21 Travaux neufs**

Les travaux neufs sont listés en annexe.

[Annexe 47 : Liste des travaux neufs](#)

### **9.22 Synthèse de la maintenance préventive**

Les travaux de maintenance préventive sont listés en annexe.

[Annexe 48 : Travaux effectués en maintenance préventive](#)

## 10 Faits marquants

### 10.15 Liste des accidents et incidents survenus

#### 10.15.1 Incidents techniques

02/01/2020 : Discordance nettoyeur à chaînes N°1.  
03/01/2020 : grenailage remontée des billes bouchée- poussières.  
03/01/2020 : Caniveau bouché sous extracteur N°4  
06/01/2020 : grenailage bouché poussières  
08/01/2020 : Pesage difficile sur pont roulant -vérification des capteurs de pesée et nettoyage.  
12/01/2020 : Petite fuite sur groupe de maintien de pression du RCU.  
20/01/202 : Fixation capot du crible HS  
28/01/2020 : Arrivée eau industrielle sur extracteur N°4 bouchées.  
08/02/2020/ Redémarrage intempestif du PC WEX titulaire sur défaut perte de connexion  
08/02/2020 : Redémarrage du PC supervision poste 1 car plus d'acquittement des défauts  
11/02/2020 : Bourrage trémie de chargement par DIB  
11/02/2020 : Défaut de rotation sur élévateur à godets  
11/02/2020 : Défaut pont 2 passage sur pont 1  
12/02/202 : Défaut rotation vis de reprise N°2  
13/02/2020 : Défaut EDF passage GTA en ilotage – vents forts  
14/02/2020 : Défaut rotation cellule  
17/02/2020 : Perte GTA suite à défaut de vide « travaux ECI sur panoplie condensat – Ouverture d'une vanne par erreur  
20/02/2020 : Défaut contrôleur de rotation vis de reprise N°2 – Serrage de la croix de détection  
24/02/202 : Défaut grenailage chaudière – Nettoyage été relance  
27/02/2020 : Défaut de rotation extracteur mâchefers – blocage encombrants  
28/02/2020 : Défaut vis de reprise N°2 - Bourrage  
02/03/2020 : Défaut alimentation Enedis Ilotage du GTA en automatique  
04/03/2020 : Bruit sur moteur table vibrante côté gauche  
08/03/2020 : Défaut fin course position repos du poussoir  
17/03/2020 : Défaut sonde température vaporisateur T5  
19/03/2020 : Défaut de fonctionnement chaufferie Ebène avec arrêt automate de gestion provoquant en retour la perte du GTA et le black-out de l'UVE.  
20/03/2020 : Fuite sur le réducteur de la vis refroidisseur  
20/03/2020 : Défaut triphasé Usine  
22/03/2020 : 1 volet d'air de la cellule HS  
22/03/2020 : Défaut de rotation extracteur mâchefers, blocage par ferrailles.  
23/03/2020 : Arrêt involontaire du GTA par appui sur AU pendant phase de dégommage VFR  
26/03/2020 : Défaut du niveau de mesure de la bache de stockage eau déminée  
26/03/2020 : Défaut triphasé + perte UVE  
29/03/2020 : 1 axe de griffe du grappin pont 1 cassé  
04/04/2020 : Défaut sur nettoyeur à chaînes 1- Purgeur cuve air pour séquenceur HS  
06/04/2020 : Défaut sur capteur eau déminée. Passage sur filtre de secours.  
09/04/2020 : Défaut discordance ventilateur chauffage silo Coke de lignite  
10/04/2020 : IDEX réduction de la consommation pour brûler leur stock de bois

13/04/2020 : Fuite sur disconnecteur à côté des surpresseurs.  
23/04/2020 : Extracteur N°1 bloqué suite décrochage dans PC  
24/04/2020 ; Arrêt chaufferie IDEX suite à fuite sur leur réseau.  
28/04/2020 : Décrochage béton réfractaire sur manteau cellule  
28/04/2020 : Evacuation des eaux sanitaires bouchées  
03/06/2020 : Défaut clapet air traitement des fumées – Remplacement- Corrèze Energies  
06/03/2020 : Bourrage élévateur à godets ; nettoyage et relance – Corrèze Energies  
13/06/2020 : Rupture ressort du clapet sous vis refroidisseur, remplacement et relance – Corrèze Energies  
23/06/2020 : Fibre communication réseau RCU arraché pendant les travaux par société – SMABTP  
25/06/2020 : Remise en service alimentation et régulation réseau RCU- Corrèze Energies +Allez  
27/06/2020 : Suite orage perte GTA, fuite vapeur sur bride éjecteur de démarrage arrêt de 1h32 à 9h23 remplacement joint – Corrèze Energies  
03/06/2020 : Défaut clapet air traitement des fumées – Remplacement- Corrèze Energies  
06/03/2020 : Bourrage élévateur à godets ; nettoyage et relance – Corrèze Energies  
13/06/2020 : Rupture ressort du clapet sous vis refroidisseur, remplacement et relance – Corrèze Energies  
23/06/2020 : Fibre communication réseau RCU arraché pendant les travaux par société – SMABTP  
25/06/2020 : Remise en service alimentation et régulation réseau RCU- Corrèze Energies +Allez  
27/06/2020 : Suite orage perte GTA, fuite vapeur sur bride éjecteur de démarrage arrêt de 1h32 à 9h23 remplacement joint – Corrèze Energies  
10/08/2020 : Défaut flotteur production déminée  
12/08/2020 : Perte UVE sur défaut présence EDF « black-out » 18h50-21h04 Couplage GTA  
16/08/2020 : Guirlande pont roulant N° 2 décrochée – remise en place  
03/09/2020 : Compteur eau déminée bloqué – Déblocage et remise en production  
09/09/2020 : Compteur eau déminée bloqué – Déblocage et remise en production  
10/09/2020 : Extracteur N° 1 bloqué – Déblocage et remise en service  
11/09/2020 : Fuite de vapeur sur préleveur d'eau ballon chaudière – Mis à l'isolement en attente AT  
17/09/2020 : Vis de reprise N° 11 en défaut – Appel de l'astreinte pour dépannage  
18/09/2020 : Défaut rotation extracteur mâchefers – Appel astreinte pour dépannage  
19/09/2020 : Défaut pont N° 1 plus de mouvement  
22/09/2020 : Grenailage bouché – Nettoyage et remise en service  
23/09/2020 : Défaut triphasé UVE suite défaut sur moteur Overband  
10/10/2020 : Plus de signal sirène UVE  
2 PTI en défaut  
Reprise centrage élévateur à godet REFIOM  
12/10/2020 : Plus de signal sirène UVE  
Sonde T5 Hs  
15/10/2020 : Flotteur extracteur mâchefers bloqué  
Légère fuite sur vanne désurchauffe soutirage GTA  
18/10/2020 : Défaut sur pompe 1 circuit condensat  
20/10/2020 : Vanne LCV53220 grippe sur faible ouverture  
29/10/2020 : Blackout UVE sur défaut réseau EDF  
30/10/2020 : Défaut niveau bas silo REFIOM  
31/10/2020 : Défaut ventilateur chauffage silo charbon - discordance  
01/11/2020 : Défaut sur clapet air four  
02/11/2020 : Défaut capteur position rotation cellule  
05/11/2020 : Défaut rotation élévateur à godets – 1 godet arraché  
11/11/2020 : Fuite liquide de refroidissement sur le groupe électrogène  
03/12/2020 : Défaut rotation extracteur N° 3 – Axe bloqué en haut

05/12/2020 : Disjonction clapet d'air  
13/12/2020 : Coude grenailage chaudière percé  
17/12/2020 : Elévateur à godets HS courroie  
24/12/2020 : Défaut compresseur d'air Atlas Copco  
25/12/2020 : Perte communication automate Idex et RCBT

### **10.15.2 Incidents sociaux**

En 2020, Pas d'accident du travail et pas de conflits sociaux.

### **10.15.3 Incidents environnementaux**

En 2020, Il n'y a pas eu d'incidents environnementaux.

## **10.16 Personnel**

### **10.16.1 Organigramme**

En 2020, Arrivée de :

- Thomas Tournet comme responsable de Quart,
- Passage de Pierre Pagat au poste de Technicien de Maintenance
- Stéphane Dessagne au poste de directeur de site

Annexe 49 : Organigramme du site

### **10.16.2 Formation**

Les formations réalisées sont listées en annexe.

Annexe 50 : Etat des formations réalisées

### **10.16.3 Tests de situation d'urgence**

2 tests ont été réalisé :

- ✚ Le 28/01/2020 : Déclenchement de portique de détection
- ✚ Le 21/12/2020 : Feu local archives

Annexe 51 : Compte rendu des tests de situation d'urgence

## **10.17 Communication**

### **10.17.1 Manifestations**

En 2020 : Pas de réunion de la commission de suivi du site.

### 10.17.2 Demandes externes

CORRÈZE ÉNERGIES PRE VOUS ET TRAVAIL		DEMANDE EXTERNE 2020				
Date	Organisme	Nom	Adresse	Objet de la demande	Date de réponse	Qui
07/01/2020	Dreal	Arnaud AGU	Unité Départementale de la Corrèze 19 Rue Daniel de Cosnac 19100 Brive la Gaillarde	Demande Analyses REFION	08/01/2020	Guy FERAL
17/02/2020	Dreal	Arnaud AGU	Unité Départementale de la Corrèze 19 Rue Daniel de Cosnac 19100 Brive la Gaillarde	Déplacement stockage déchets Radioactifs	18/02/2020	Guy FERAL
30/03/2020	Gendarmerie Nationale	Laurent AGENERAY	2 Rue Descartes 62100 Calais	Enquête judiciaire	31/03/2020	Guy FERAL
20/08/2020	Dreal	Sylvie SIGNARBIEUX	Unité Départementale de la Corrèze 19 Rue Daniel de Cosnac 19100 Brive la Gaillarde	Questionnaire Sécheresse ICPE	21/08/2020	Didier DUMONTEIL
19/11/2020	Dreal	Arnaud AGU	Unité Départementale de la Corrèze 19 Rue Daniel de Cosnac 19100 Brive la Gaillarde	Demande de visite inspection Dreal	30/11/2020	Guy FERAL
22/12/2020	Dreal	Arnaud AGU	Unité Départementale de la Corrèze 19 Rue Daniel de Cosnac 19100 Brive la Gaillarde	Rapport Inspection du 03/12/2020	11/01/2021	Guy FERAL

### 10.17.3 Visites

Dates	Organisme	Nombre de personnes
15/01/2020	Suez Jean Christophe Didio – Directeur territoire BLC	01
03/03/20	IUT de Tulle – Pascal et Nathan ROUFFANCHE	02
10/03/20	CCVEM	01
29/10/20	Jimmy Etori et Domiti	02

### 10.18 Certification ISO 14001 / ISO 50001

Le site est certifié ISO 14001 depuis avril 2001.

Un audit interne ISO 14001 a été réalisé le 11/04/2018

Un audit de suivi a été réalisé du 07 au 08/06/2018.

Dans le cadre de la préparation de la certification ISO 50001 un audit externe blanc a été réalisé du 29/11 au 01/12/2016.

24/11/2017 : Audit externe de certification ISO 5001

21 Juin 2018 : Certification nationale ISO 14001vs 2015

20 Novembre 2018 : Certification nationale ISO 50001 vs 2011

Annexe 52 : Certificats ISO 14001/ISO 50001

## **Autres évènements**

Une liste des autres évènements (déplacements interne/externe, réunion annuelle, club UIOM, ...) est en annexe.

Annexe 53 : Evènements divers

## **11 Bilan financier (partie client)**

### **11.15 Recettes**

### **11.16 Dépenses**

Annexe 54 : Factures P3

Annexe 55 : Compte de résultat

Annexe 56 : Attestations d'assurance